



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une référence internationale

DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

NRéf: 069

DGPAA/DOMSE /DASS/DMDGSI/SSI/AAK

NOTE AUX USAGERS

Objet : Formation au Code IMDG

En application de l'amendement 34/08 du Code Maritime International des Marchandises Dangereuses ou Code IMDG, le personnel sédentaire intervenant dans la chaîne du transit international desdites marchandises doit être formé sur les règles de leur manutention, stockage et transport.

Par conséquent, j'invite l'ensemble des opérateurs portuaires, notamment les Douanes, Manutentionnaires, Consignataires et Transitaires à se conformer à cette recommandation qui vise à garantir la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement.

J'attache du prix aux respects de ces dispositions sécuritaires.

Pour le Directeur Général,
Par Délégation
le Directeur des Opérations Maritimes,
de la Sécurité et de l'Environnement.



Colonel COFFI Yao Emmanuel D.

Officier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime

AMPLIATION

DCAQ	1
CP PORT D'ABIDJAN	1 (pour diffusion)
DOUANES	1
ARCHIVES	1/4